

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 2 (1894)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Exposition héraldique  
**Autor:** Kohler, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-4359>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

biens au pays jusqu'à concurrence du montant intégral de l'amende.

A St-Martin prochain, rapport sera fait à Leurs Seigneuries pour savoir si tout est bien rentré ou non, afin que dans l'éventualité d'une exécution incomplète LL. SS. puissent agir plus outre.

L'addition produit 4620 Ecus, qui seront perçus par les soins du *Zeugherr* Dübelpass et des membres de la Commission.

Ceux-ci payeront d'abord le Mémoire à présenter de Monsieur le Trésorier allemand de Wattwyl pour frais d'enquête, voyage des témoins, etc.

Le reste sera appliqué jusqu'à concurrence de 4000 écus à la construction d'un nouvel Hopital projeté, ou à l'amélioration de l'Hopital de L'Isle<sup>1</sup>; ce qui dépassera 4000 th. sera réparti entre les membres de la Commission et la Chancellerie en prélevant d'abord 100 thalers pour le Secrétaire Wild.

Actum Coram Ducentis, 2 Juni 1706.

KANZLEY BERN.

(Pour traduction littérale, atteste : Dr Ch. MARCEL, Paris).

---

## EXPOSITION HÉRALDIQUE

Au mois d'octobre 1892, à l'occasion de sa première assemblée générale, la Société suisse d'héraldique avait organisé à Neuchâtel, dans une des salles du musée historique, une exposition héraldique. Cette tentative, sans précédent en Suisse, fut couronnée de succès, aussi la société décida de la renouveler à Yverdon en 1894 ; M. M. Du Bois se chargea

<sup>1</sup> Pour frapper fort et faire accepter les grosses amendes, Berne les appliquait systématiquement à des œuvres d'utilité publique, jadis à la construction de l'église St-Vincent, de la plateforme.

des démarches nécessaires et de l'installation des objets exposés.

Obtenir une place dans le local réservé à la section des Beaux-Arts fut facile ; trouver des exposants en nombre suffisant fut chose moins aisée. De nombreuses circulaires avaient été adressées aux autorités communales ou cantonales et aux particuliers : beaucoup d'entre elles restèrent sans réponse. Nous ne pouvons que le déplorer, sans cependant nous en étonner trop. En présence de pareilles demandes, en effet, la position des autorités est très délicate, car elles ne sont que dépositaires des pièces renfermées dans leurs archives ; bien plus, elles en sont responsables : de là des craintes fort légitimes qui passent souvent, à tort, pour un manque de complaisance. Maint amateur également, s'il ne craint pas d'exhiber ses collections dans un musée qui présente toutes les conditions de sécurité voulues, hésitera à les confier aux légères parois d'une halle temporaire. Tel autre, trop modeste, n'estime pas à leur juste valeur les documents qu'il possède, sans songer qu'aux yeux d'un spécialiste ils peuvent être dignes d'intérêt. Voilà quelques considérations qui feront réfléchir, je l'espère, les personnes tentées au premier abord de trouver l'exposition héraldique un peu mesquine. Moins riche que sa devancière de Neuchâtel, elle l'est cependant assez pour donner une idée du but poursuivi par la Société héraldique et de l'activité de ses membres.

\* \* \*

Dans bien des cas, le blason est un auxiliaire précieux de l'histoire ; multiples sont ses applications à l'art ou à l'industrie ; c'est aux héraudistes à fournir de bons modèles et à redresser les erreurs trop fréquentes dans ce domaine. A ce double point de vue qu'il me soit permis, avant toute chose, de rendre un juste hommage au talent et à la science du regretté secrétaire de la Société suisse d'héraldique, M. Maurice Tripet, fondateur et rédacteur des *Archives héraudiques*. En lui nous trouvons un chercheur infatigable, doublé d'un artiste au goût sûr : preuve en est le sceau de l'Université de Lausanne, d'une conception si simple et si large à la fois ; preuves en sont ces nombreux ouvrages dont la *Revue historique* entretenait dernièrement ses lecteurs et parmi lesquels les *Armes et couleurs de Neuchâtel* tiennent sans conteste le premier rang. Les principaux d'entre eux sont

exposés à Yverdon ; nous y admirons également quantité d'armoiries peintes par M. Tripet ou faisant partie de sa collection, une série de productions dues à sa plume ou à son pinceau, le Calendrier neuchâtelois, le Calendrier suisse, les Armes des communes neuchâteloises, divers plats armoriés d'un bel effet.

Les deux arbres généalogiques de la Maison de Neuchâtel par M. Jean Grellet, président de la S. S. H., ont certes droit à la place d'honneur qu'ils occupent : fruit de patientes et consciencieuses recherches, ils se distinguent par leur exécution soignée. Leur auteur expose également divers traités de blason tirés de sa bibliothèque et des armoriaux copiés de sa main ; ses ex-libris suisses, parmi lesquels beaucoup de vaudois, feront à coup sûr des envieux.

Nous en dirons tout autant de la collection d'armoiries suisses du Dr E. Stückelberg, de Zurich : elle permet de suivre à travers les âges le développement de l'art héréditaire dans notre pays.

Grâce à M. le Juge fédéral Morel, à Lausanne, bien connu par ses savantes études sigillographiques, nous avons sous les yeux de nombreuses reproductions de sceaux, d'un haut intérêt pour l'historien du Pays de Vaud, sceaux de princes de Savoie, de dynastes, d'évêques, de seigneurs, etc.

MM. Ch.-P. Bieler et James de Dardel exposent, le premier des peintures héréditaires fort réussies, le second de curieuses marques de sacs armoriées.

Les brillants panneaux en bois peint qui attirent le regard du visiteur dès son entrée dans la salle et qui sont destinés à compléter la galerie des Mousquetaires de Neuchâtel — remontant à 1604 — sont sortis de l'Institut héréditaire fondé par MM. Tripet et J. Colin. Les deux belles gouaches de ce dernier méritent d'être mentionnées.

Quelques personnes étrangères à la société ont bien voulu contribuer à la réussite de son entreprise : ainsi M. G. de Blonay, par l'envoi d'un plat d'étain de 1705, gravé aux armes de Bâle et des communes qui en dépendaient ; MM. Bourgeois et Pillichody, en prêtant des pièces de famille, des diplômes avec sceaux pendants ; M. Eric Vallotton, en exposant 6 cadres d'armoiries vaudoises, très artistiquement groupées ; l'un d'entre eux reproduit une peinture qui se trouve — ou se trouvait — au plafond d'un caveau des

casernes de gendarmerie à Lausanne<sup>1</sup>, et qui sera de la sorte sauvée de l'oubli. A signaler aussi les stores armoriés de M. Lauterbourg, à Berne, et le drapeau de l'Orphéon de Lausanne, brodé dans les ateliers de Mme Charton.

Ajoutons, pour terminer, que les autorités de trois villes vaudoises se sont acquis des droits à la reconnaissance des héraldistes, en donnant un exemple qui, on doit l'espérer, trouvera des imitateurs à la prochaine occasion. Aigle s'est fait représenter par un sceptre de justice et d'antiques matrices de sceaux, Lausanne par les bâtons d'office du métral et du gros-sautier, ainsi que par des reproductions du *sigillum majus* et d'autres sceaux, Yverdon par deux panneaux, l'un à ses armes, l'autre aux armes des quatre « bonnes villes ».

On reprochera peut-être aux lignes qui précèdent d'être un catalogue, non une critique. A quoi je répondrai que je n'avais pas à remplir les fonctions d'un juré qui distribue aux uns le blâme, aux autres la louange, et que je tenais à montrer avant tout l'infinie variété des objets que peut renfermer une exposition héraldique.

André KOHLER.

---

## LA CHASSE AU LOUP AU SIÈCLE PASSÉ

La chasse aux loups était à l'ordre du jour dans le canton de Vaud à la fin du mois d'août et au commencement de septembre. Ce fait a remis en mémoire plusieurs documents qu'ont publiés les journaux du pays. On nous a communiqué les suivants.

### I

#### Le Chef du département d'Aubonne

A vous le Sr Gouverneur de Yens salut. Suivant les ordres de sa noble Seigneurie Baillivale fondés sur ceux de LL. EE., qui ordonnent de mettre en œuvre Tous les moyens pour destruire les Loups, quils sont en grand nombres ; et qui causent une grande perte dans ce Pays ; A quel effet on a trouvé qu'il convenoit de faire faire des sossissons empoisonnes pour estre remis aux Communes, lesquels ont fait faire chez les

<sup>1</sup> Cette fresque est signalée dans l'ouvrage de Blanchet : « Lausanne dès les temps anciens ».